

Procès-verbal de la 26<sup>e</sup> Assemblée Générale  
Dimanche 29 mai 2022 à 9h  
à Saint-Léger-les-Vignes (Loire Atlantique)



## ACCUEIL

À la suite de la démission d'Alain ROBERT du poste de Président de l'Association nationale des St Léger, c'est Guy MALBRAND, en tant que Président par intérim, qui ouvre la séance à 9 h en remerciant les représentants des Saint-Léger de leur présence. Après ces deux années de pandémie où la vie de l'Association s'est mise au ralenti, Guy insiste sur le réel plaisir que nous avons tous à nous retrouver pour cette réunion.

Pierre BEILVERT, Responsable de l'organisation de cette manifestation à St Léger les Vignes, remercie les participants d'avoir répondu présents pour la reprise après cette période de Covid-19, loin d'être terminée, et précise que son équipe fera du mieux possible pour que tout se passe bien, tout au long du week-end.

Patrick GROLIER, Maire de St Léger Les Vignes, adresse ses remerciements aux personnes présentes et précise que c'est un honneur et une grande joie d'accueillir les Saint Léger de France et d'Ailleurs, pour cette Assemblée générale, avec convivialité et amitié, en faisant une présentation succincte de la Commune de St Léger les Vignes (situation géographique, population, animation locale, activités économiques, ...) et en précisant qu'il sera, tout au long de ce week-end, présent à nos côtés avec l'équipe d'animation

**23 personnes présentes à l'Assemblée générale - 17 Saint Léger + les adhérents personnels sont représentés :**

St Léger près Troyes (10), St Léger 17, St Léger le Petit (18), St Léger de Balson (33), St Léger les Vignes (44), St Léger sous Cholet (49), St Léger de Fougeret (58), Trith St Léger (59), St Léger les Paray (71), St Léger de Montbrun (79), St Léger les Authie (80), St Léger de Montbrillais (86), St Léger en Gaume (Belgique), Didier Hallais, représentant les adhérents personnels

**4 pouvoirs :** St Léger / St Mandé sur Brédoire (17), Boissy St Léger (94), St Léger le Guérétois (23), St Léger les Domart (80)

## **BILAN MORAL et VIE DE L'ASSOCIATION**

### **☒ Réunion du Conseil d'administration de novembre 2021 à St Léger de Montbrun (79)**

Guy MALBRAND précise que les membres du Conseil ont été reçus à St Léger de Montbrun dans les Deux-Sèvres. Le compte-rendu de cette réunion est en ligne sur notre site internet, comme tous depuis la naissance de notre association en 1996 : <http://www.stleger.info/asso/nosreunions.htm>.

### **☒ La Rose « Saint Léger »**

#### **➤ Bilan Saison 2**

- **1024 rosiers** ont été commandés en 2021 et ont été livrés début février 2022, auxquels se sont ajoutés 44 rosiers supplémentaires gratuits pour remplacer les plants de rosiers non repris lors de la précédente livraison (saison 1).
- Le coût des rosiers était inchangé, aussi bien du côté des Ets Laperrière que de l'Association, en revanche pour la répartition de la livraison, beaucoup plus de commandes en livraison directe et donc avec des frais de port d'un montant de 386,56 €.
- Il faut noter également que notre « Rose St Léger » a été primée à Monaco au Concours Princesse Grâce au printemps 2021 ; elle a reçu le prix « **Coup de Cœur du Public** » (le diplôme est en ligne sur notre site internet).

#### **➤ Impasse commandes 2022**

- En mai 2021, toujours en période de Covid 19, les membres du Conseil d'administration ont pris la décision, en concertation avec les Ets Laperrière, de faire l'impasse sur les commandes 2022 ; cette décision a été actée par un échange de mail entre les membres du Conseil et a été entérinée lors de la réunion du Conseil à St Léger de Montbrun. Il n'y aura pas de commande en 2022 et donc, pas de livraison en début d'année 2023.

#### **➤ Saison 3**

- La Saison 3 de vente aura lieu courant 2023 pour une livraison en janvier 2024. A la demande des Ets Laperrière, il est nécessaire de décider ce jour du nombre de pieds à mettre en culture.  
**➔ Les membres présents à l'Assemblée émettent un avis favorable pour la mise en culture de 700 pieds + 300 pieds de garde, soit un total de 1000 pieds ; l'information sera transmise dans les prochains jours aux Ets Laperrière.**
- Les tarifs 2023 des Ets Laperrière n'étant pas connus à ce jour (coût HT, % tva et frais de port), le prix de vente des rosiers de la Saison 3 sera fixé lors du prochain Conseil d'administration en octobre 2022.
- L'envoi des bons de commande se fera courant 2023 auprès de tous les contacts de l'Association des St Léger. Il est également demandé à St Léger sous Cholet de prévoir l'insertion d'un bon de commande dans chaque pochette qui sera remise aux participants du prochain Rassemblement en mai 2023.
- Afin de gérer au mieux les prochaines commandes, le Conseil d'administration a également décidé, lors de sa séance de novembre 2021, de créer une adresse mail dédiée : [stleger.rose@orange.fr](mailto:stleger.rose@orange.fr)

### **☒ Point sur la mise à jour du site Internet**

Un courrier a été envoyé, en janvier 2022, aux Mairies et aux Correspondants pour une demande de mise à jour des informations concernant la page de chaque St Léger sur le site Internet ; A ce jour, seulement cinq St Léger ont répondu.

**➔ Les membres présents à l'Assemblée émettent un avis favorable pour l'envoi d'un courrier de relance en septembre 2022, en laissant un délai de réponse plus conséquent, compte tenu du travail important à réaliser par chaque St Léger.**

## ☒ **Information sur la gestion du matériel**

Lors du Conseil de novembre 2021, Valérie RENAULT s'est proposée pour assurer le suivi de la gestion du matériel et le stockage, en remplacement d'Alain ROBERT. Le point des stocks va être réalisé sous peu. Les documents ont été mis à jour. Il est de nouveau demandé aux St Léger de respecter la procédure mise en place, afin de faciliter la gestion et le suivi.

Cette **fiche de suivi**, à laquelle sont annexés le règlement d'utilisation et un exemple de saisie, est disponible sur le site Internet ici <http://www.stleger.info/asso/materiel.htm>.

Les membres de l'Assemblée sont informés que **2000 cordons et badges ont été réalisés** pour donner suite à la décision du Conseil d'administration, **mais il est bien précisé de privilégier d'abord l'appel aux sponsors** pour ce matériel, avant de solliciter l'Association des St Léger.

## ☒ **La Gazette des St Léger**

Une première ébauche a été envoyée par mail à tous les contacts au cours du premier trimestre 2022. Ne donnant pas satisfaction à tout le monde, ce document a été revu pour une présentation en format PDF ce qui rendra la lecture plus facile ; le document sera envoyé par mail à tous les contacts environ tous les trimestres, à condition que les St Léger apportent les informations nécessaires pour en assurer le contenu.

## **BILANS FINANCIERS 2020 et 2021**

### ☒ **Point sur les cotisations 2020 et 2021**

Le tableau recensant les cotisations sur plusieurs années est joint en annexe. 17 relances ont été faites aux St Léger qui n'adhèrent pas ou plus. 13 St Léger ont confirmé leur refus de cotiser.

### ☒ **Bilan financier de l'Association des St Léger au 31/12/2020 et 31/12/2021 et rapport du vérificateur aux comptes**

- **Le bilan de l'association au 31 décembre 2020** présente un **déficit de 3 934,24 €**, tenant compte de l'avance remboursable octroyée à St Léger sous Cholet pour la préparation du Rassemblement 2023.
- **Le bilan de l'association au 31 décembre 2021** présente un **excédent de 6 898,82 €**.
- Daniel TURLIN, vérificateur aux comptes, n'a relevé aucune anomalie concernant la gestion comptable pour les deux années précédentes, hormis concernant le remboursement de l'avance remboursable de 5 000 € consentie à St Léger sous Cholet. Il est précisé qu'un avenant à la Convention de trésorerie a été signé en 2022 pour prolonger le délai de remboursement jusqu'au 30 septembre 2023, le Rassemblement ayant été reporté à la Pentecôte 2023.

Il est également précisé que le solde de la saison 1 de l'opération « Rose Saint-Léger » n'est pas de 4 800 € comme indiqué sur le rapport du Vérificateur aux comptes, car il faut tenir compte des frais relatifs à la création de la Rose (frais de brevet et d'inscription à l'INPI) d'un montant de 4 410 €, sommes réglées sur le budget de l'année 2020.

➔ **Les bilans financiers et les rapports du vérificateur aux comptes sont adoptés à l'unanimité et quitus est donné aux Trésoriers et au Vérificateur aux comptes.** Les documents sont annexés au présent compte-rendu.

➤ Il est précisé ce jour qu'une avance remboursable de 2 000 € a été accordée à St Léger les Vignes pour l'organisation de cette assemblée générale.

### ☒ Validation des achats selon les devis fournis par nos Partenaires

Depuis le Conseil d'administration de novembre 2021, des devis ont été demandés pour la réalisation de mugs à l'effigie de « Léo Petit », en remplacement des peluches Léo dont le stock est épuisé.

- Contact d'une professionnelle pour la réalisation de 6 dessins à reproduire sur les mugs : devis d'un montant de 250 €.
- Différents devis de mugs avec marquage : mugs en plastique ou en céramique, gobelets avec couvercles. Ces éléments nous étant parvenus juste avant l'Assemblée pour certains, il est proposé de remettre ce point pour décision au prochain conseil d'administration, après élaboration d'un tableau comparatif qui sera diffusé antérieurement à la réunion.
- Il est toutefois fait remarquer qu'un sérieux problème de stockage, d'emballage et de frais d'envoi est également à envisager et à budgérer.

➔ **Aucune décision n'est prise ce jour et le sujet sera à nouveau discuté lors de la prochaine réunion du conseil en octobre ; les propositions d'idées sont toujours ouvertes.**

### ☒ Tombola géante 2023

- La tombola sera organisée comme en 2019, sous forme participative avec un retour financier aux St Léger vendeurs et participant au rassemblement de St Léger sous Cholet.
- L'huissier de justice de St Léger sur Sarthe a de nouveau donné son accord pour superviser le tirage des lots.
- Alain ROBERT a donné son accord pour prendre la responsabilité de la Commission Tombola et il est vivement félicité par les membres présents.
- Les membres de la Commission Tombola sont : Alain Robert, Guy Malbrand, Edmond Lelièvre, Valérie Renault, Christian Blasson, Jean Pol Schumacker et Julien Le Flohic (à confirmer).
- Les documents « Promesse de lots » vont être adressés en juin 2022 à tous les contacts et une relance sera faite en septembre.
- Les feuilles de route de la Tombola seront adressées en octobre 2022, après la réunion du Conseil où seront remis les carnets de billets aux Correspondants des St Léger ou aux Référents de région qui seront invités à cette réunion, selon leur disponibilité.
- Afin de gérer au mieux les prochaines Tombolas, le Conseil d'administration a également décidé, lors de sa séance de novembre 2021, de créer une adresse mail dédiée : [stleger.tombola@orange.fr](mailto:stleger.tombola@orange.fr)

### ☒ Nos prochaines rencontres :

#### ➤ **13<sup>e</sup> Rassemblement 2023 à St Léger sous Cholet (Maine et Loire) – les 25 ans de l'association :**

Chantal et Christophe RIPOCHE nous présentent le clip 2021 réalisé sur St Léger sous Cholet, en précisant qu'un nouveau clip 2023 est en préparation. Ils nous dévoilent quelques informations sur les visites prévues (Château de Barbe Bleue à Tiffauges, le Parc oriental de Maulévrier, musée du Mouchoir de Cholet).

Ce sera, comme prévu, le baptême de la « Rose Saint-Léger » avec en prévision quelques invitations à valider. Des cartes postales de la rose avec les photos des parrains seront insérées dans les pochettes des participants et un tirage de lots (plants de rosier) sera effectué à cette occasion.

Quatre Commissions ont été mises en place pour travailler sur l'organisation, mais des difficultés sont rencontrées pour maintenir les coûts prévus en 2021 et surtout pour l'hébergement en raison de la proximité du Puy du Fou (les hôtels et les gîtes font le plein à cette période de Pentecôte).

➤ **AG 2024 à St Léger de Montbrun (Deux-Sèvres)**

➤ **14<sup>e</sup> Rassemblement 2025 à St Léger les Mélèzes (Hautes Alpes)**

Un courrier de confirmation a été transmis conjointement par la Mairie de St Léger les Mélèzes et l'Association des Léo pour l'organisation de ce Rassemblement.

➤ **AG 2026 à St Léger de Fougeret (Nièvre)**

➤ **La faisabilité d'un rassemblement ou d'une AG à St Léger le Petit (Cher)** est envisageable sous réserve de l'aval de la municipalité en place en 2026.

## **QUESTIONS DIVERSES** - Néant

## **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Compte tenu de la pandémie de Covid 19, il est procédé ce jour au renouvellement des tiers sortants 2021 et 2022.
- **Rappel des tiers sortants :**
  - Tiers sortant 2021 : Christophe Ripoche - Valérie Renault - Didier Hallais
  - Tiers sortant 2022 : Arnaud Renard - Nathalie Chauveau - Joëlle Fradin
  - Tiers sortant 2023 : Guy Malbrand - Carole Valentin - poste vacant à la suite de la démission d'Alain Robert au cours de l'année 2021
- Trois personnes sont démissionnaires : Joëlle Fradin et Arnaud Renard (Tiers 2022) et Alain Robert (Tiers 2023)
- Deux candidatures : Jean Pol Schumacker (Belgique) – João Dos Santos Silva (St Léger de Balson)
- Il est procédé aux votes pour le tiers sortant 2021 (Christophe Ripoche, Valérie Renault, Didier Hallais) et le tiers sortant 2022 (Nathalie Chauveau), ainsi que pour les deux nouvelles candidatures (Jean Pol Schumacker, João Dos Santos Silva).

➔ **Les membres présents valident ce jour :**

- **le renouvellement du mandat de Christophe Ripoche, Valérie Renault, Didier Hallais, Nathalie Chauveau**
- **les candidatures de Jean Pol Schumacker et de João Dos Santos Silva**
- **la nouvelle répartition des tiers sortants :**

Tiers sortant 2023 : Guy Malbrand – Carole Valentin – poste vacant

Tiers sortant 2024 : Christophe Ripoche – Valérie Renault – Didier Hallais

Tiers sortant 2025 : Nathalie Chauveau – Jean Pol Schumacker – João Dos Santos Silva

Concernant le tiers 2023, un poste restera vacant jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Une cooptation en cours d'année restant toujours possible, si quelqu'un se manifeste ; la cooptation sera alors entérinée lors de l'Assemblée générale suivante.

➔ **Les membres présents valident ce principe.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni dans l'après-midi pour élire son bureau.

Fait à Saint-Léger-près-Troyes le 24/08/2022  
La secrétaire,  
Carole Valentin



## Bilan au 31/12/2020

Dépenses		recettes	
Fonctionnement internet et frais banque	1 025,54 €	Cotisations 2019 2020	2 595,60 €
Gestion assos coordinateurs - KM - matériel	16,52 €		
Pub (Achats divers – drapeaux)	360,00 €	ventes Peluches – casquettes	
divers	2,00 €	remboursements divers	
Événements divers (décès, cadeau, autre)	60,00 €	Intérêts	136,22 €
assurance	93,00 €	Divers (retour banque)	
Prêt à St Léger / Cholet	5 000,00 €	TOMBOLA	
Régularisation	200,00 €	Divers	89,00 €
<b>total</b>	<b>6 757,06 €</b>	<b>total</b>	<b>2 820,82 €</b>

Résultat : négatif de 3934,24€

## CONTRÔLE BANQUES

Au 31/12/2020		Au 31/12/2019	
Compte courant Crédit Mutuel	1 942,83 €	Compte Courant CM	3 013,29 €
Livret Crédit Mutuel	27 112,00 €	Livret CM	29 898,91 €
Intérêts	136,22 €	Intérêts	213,09 €
Parts Sociales	15,00€	Parts Sociales	15,00 €
<b>total</b>	<b>29206,05</b>	<b>total</b>	<b>33 140,29 €</b>
<b>3 934,24 €</b>			

## RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES CONCERNANT 2020

Avec vérification des différents états comptables, je certifie exactes toutes les écritures, tant au débit qu'au crédit.

Un fait à signaler : le prêt de 5000 € pour St Léger sous Cholet, dont le remboursement était initialement prévu en 2021, est depuis prévu pour 2023.

Du fait de la pandémie, les principales opérations ont été les encaissements de cotisations.

Etabli à St Léger les Domart  
Le vérificateur aux comptes, Daniel Turlin

## Bilan au 31/12/2021

Dépenses		recettes	
Fonctionnement internet et frais banque	917,04 €	Cotisations 2020 2021	3 184,40 €
Gestion assos coordinateurs - KM - matériel	71,98 €		
Achat ROSES	14 581,60 €	ventes ROSES	19 356,00 €
divers (envoi panneau)	9,15 €	remboursements divers	
Événements divers (décès, cadeau, autre)	165,00 €	Intérêts	154,04 €
assurance	95,00 €	Divers (retour banque)	
		TOMBOLA (2023)	
		Divers (envoi panneau)	44,15 €
<b>total</b>	<b>15 839,77 €</b>	<b>total</b>	<b>22 738,59 €</b>

**Résultat : positif de 6898,82€**

## CONTRÔLE BANQUES

Au 31/12/2020		Au 31/12/2021	
Compte courant Crédit Mutuel	1 942,83 €	Compte Courant CM	1 687,61 €
Livret Crédit Mutuel	27 112,00 €	Livret CM	34 248,22 €
Intérêts	136,22 €	Intérêts	154,04 €
Parts Sociales	15,00€	Parts Sociales	15,00 €
<b>total</b>	<b>29206,05</b>	<b>total</b>	<b>36 104,87 €</b>
<b>6 898,82 €</b>			
<b>prêt de 5000€ à St Léger sous Cholet (remboursable Septembre 2023)</b>			

## RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES CONCERNANT 2021

Je certifie exactes toutes les écritures comptables au débit et crédit, après l'examen attentif des différents états comptables présentés. A signaler le bénéfice réalisé lors de l'opération Rosiers, égal à environ 4800 €. Concernant le prêt de 5000 € pour St Léger sous Cholet, qu'en sera-t-il du remboursement, au vu du report de la manifestation ?

Autre remarque : les virements du compte bancaire vers le livret d'épargne de 2000 € en 2020 et 2021 peuvent s'expliquer par le fait que les dépenses se sont limitées aux dépenses courantes.

Etabli à St Léger les Domart

Le vérificateur aux comptes, Daniel Turlin